



HAL
open science

Dans l'ombre des ducs de Normandie. La famille d'Estouteville aux XI^e et XII^e siècles

Jacques Le Maho

► **To cite this version:**

Jacques Le Maho. Dans l'ombre des ducs de Normandie. La famille d'Estouteville aux XI^e et XII^e siècles. Les princes de Monaco en Normandie. Des Estouteville aux Grimaldi seigneurs de Valmont, catalogue d'exposition, Archives de la Seine-Maritime, Rouen, Éditions Point de vue - Archives départementales de la Seine-Maritime, pp.15-32, 2019. hal-02272410

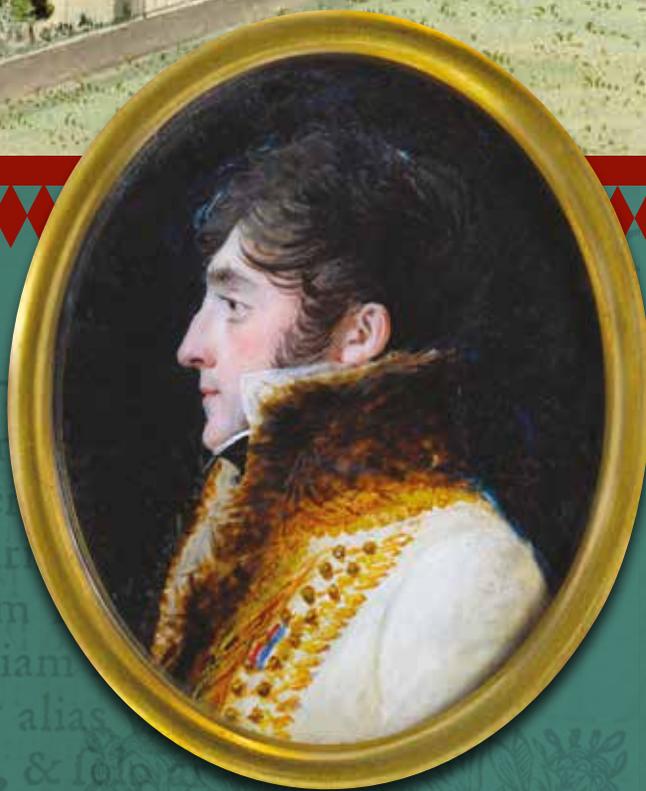
HAL Id: hal-02272410

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02272410>

Submitted on 10 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les princes de Monaco en Normandie

Des Estouteville aux Grimaldi
seigneurs de Valmont



*Nicol. Grimald. in cit. Genealog. Europ. Soceri Radbodi em
Campan. MS. de famil. illustrib. Ital. in Bi-
blioth. Ambrosian. Mediolan. cap. 14. fol. 67.
ex Registr. Privileg. Imperial.*

1ère partie

L'émergence d'une grande famille normande





Veüe du Chasteau et du bourg
DE VALLEMONT.
 dans le pais de Caux, à deux lieües
 de Fescamp. dessine du coste de
 l'Abbaye.
 1702.



la paroisse

Riuere de Vallemont

Chapitre 1

Jacques Le Maho

Dans l'ombre des ducs de Normandie La famille d'Estouteville aux XI^e et XII^e siècles

La légende

Au XIII^e siècle, la famille d'Estouteville avait sa résidence principale au château de Valmont près de Fécamp, mais son siège primitif se trouvait dans une petite localité proche d'Yvetot, Étoutteville (ancien canton de Yerville, canton d'Yvetot), encore identifiée comme chef-lieu de la baronnie sur le registre des fiefs dressé vers 1210 sur l'ordre du roi Philippe Auguste¹. Sans doute en raison d'une tradition attribuant la fondation de ce village à un de leurs ancêtres arrivé avec les Vikings, plusieurs membres de la famille décidèrent d'appeler Estout ou Estold un de leurs fils. Le premier fut un fils de Jean d'Estouteville († 1258) et d'Agnès, fille de Geoffroy, vicomte de Châteaudun. Il reçut deux manoirs en Angleterre et vécut jusqu'en 1308. Après lui, il y eut encore deux Estout, un fils de Nicolas d'Estouteville († 1328), né en 1311, et un fils de Jean d'Estouteville († 1356), qui fut abbé de Cerisy, du Bec-Hellouin et de Fécamp, et mourut le 13 octobre 1423². Comme ce nom d'Estout n'apparaît dans la famille qu'au XIII^e siècle, il est cependant peu probable que celle-ci ait eu quelque lien de parenté avec le personnage, au nom germanique de *Stutto*, qui était à l'origine du toponyme Étoutteville. On doit noter en revanche qu'Estout était aussi le nom d'un des douze guerriers d'élite de Charlemagne dans la « chronique du pseudo-Turpin », roman historique très populaire au XIII^e siècle³. La tradition tardive qui attribue au lignage un ancêtre « compagnon de Rollon » n'a pas plus de fondement historique. À part la dynastie ducal, aucune des familles normandes dont on a pu reconstituer la généalogie sur la base de sources fiables ne remonte plus haut que la fin du X^e siècle ; les premières lueurs sur l'histoire de ces familles n'apparaissent donc que bien après l'établissement des Normands en Neustrie⁴.

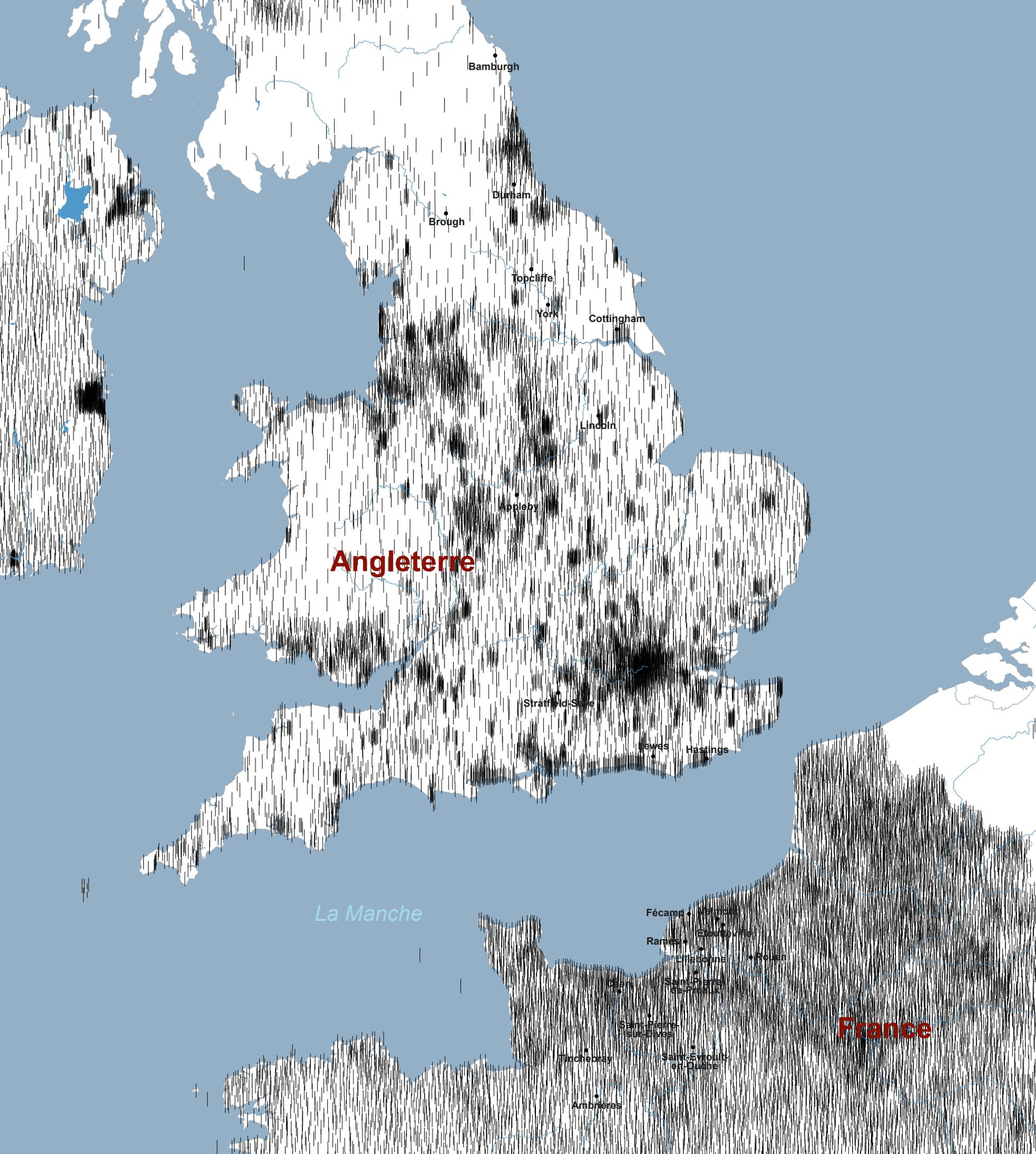
Le château de Valmont au début du XVIII^e s.

Dessin aquarellé, 1702

© BnF, VA-76-8 FOL, Gaignières 5910

Construit autour de la place du marché, des halles et de la grande rue, le bourg était un lieu à vocation artisanale et marchande.





Angleterre

France

La Manche

Bamburgh

Durham

Brough

Topcliffe

York

Cottingham

Lincoln

Appleby

Stratford

Lewes

Hastings

Fécamp

Rames

Caudebec

Saint-Étienne-de-Boulogne

Rouen

Saint-Étienne-de-Sully

Saint-Evroulter-Douche

Tichebray

Ambrières

fig. 1 : Carte de la Normandie et de l'Angleterre

Dans son récit de la bataille d'Hastings, où le duc Guillaume vainquit Harold, roi d'Angleterre le 14 octobre 1066, le chroniqueur Wace cite « le sire d'Estouteville » parmi les valeureux guerriers ayant combattu dans les rangs de l'armée normande⁵. Toutefois, aucun Estouteville n'apparaît dans le « Domesday Book », grand registre fiscal où fut dressé en 1086 un état des fiefs de toute l'Angleterre, avec pour chaque village ou domaine le nom de son nouveau seigneur normand ou français. Or il n'est aucun participant à la bataille, fût-il un simple chevalier, qui n'ait reçu son lot de terres en récompense. Sans autre preuve que cette citation de Wace, qui écrivit ce récit entre 1170 et 1174, soit plus d'un siècle après l'événement, la présence d'un Estouteville à Hastings reste donc pour le moins incertaine. Clerc à la cour de Henri II Plantagenêt et chanoine de Bayeux, maître Wace était en relation avec maintes familles de la noblesse normande, ce qui, sur la foi de traditions familiales invérifiables, dut l'inciter plus d'une fois à rajouter un nom par complaisance. En l'occurrence, Wace eut au moins une fois l'occasion de rencontrer Nicolas d'Estouteville, chef de la branche normande de la famille. Une allusion de Wace lui-même et la souscription de Nicolas au bas d'une charte permettent en effet d'établir qu'ils étaient l'un et l'autre à Fécamp le 3 mars 1162 pour assister dans l'abbatiale de la Sainte-Trinité à la cérémonie de translation des corps des ducs Richard I et II, en présence du roi Henri II, d'un légat du pape, des hauts dignitaires de l'église normande et d'une foule de barons⁶.

L'histoire

Alors que les principales familles de l'aristocratie normande avaient toutes déjà pris leur essor avant le début du règne de Guillaume le Conquérant (1035-1087), c'est seulement après 1066 que le nom d'un sire d'Estouteville apparaît pour la première fois dans la documentation. Il s'agit de Robert d'Estouteville, le Robert I des généalogies, dit aussi Robert Grondebeuf, mentionné parmi les témoins d'une donation faite entre 1066 et 1089 à l'abbaye de Saint-Évroult-en-Ouche⁷. On ne sait à quel titre Robert était présent. La donation, qui concernait l'église de Guernanville (Eure), étant ratifiée par Guillaume de Breteuil, seigneur du lieu, il se peut toutefois que cette présence de Robert ait eu quelque rapport avec les terres que le sire de Breteuil détenait à Baons-le-Comte, tout près d'Étouteville⁸. En effet, les autres témoins de la donation à Saint-Évroult étaient pratiquement tous des proches ou vassaux de ce baron du pays d'Ouche.

Selon Wace, c'est à un sire d'Estouteville que le duc Guillaume aurait confié la garde du château construit sur son ordre avant 1055 à Ambrières (Mayenne), sur la frontière du Maine⁹ (fig. 1). S'il est fort possible que Wace ait recueilli auprès d'un membre de la famille une tradition relative à un aïeul gardien de ce château, rien ne certifie cependant que le fait remonte au milieu du XI^e siècle. Les minutieuses recherches menées par William Farrer et Charles Travis Clay sur l'origine des possessions anglaises des Estouteville confirment le caractère relativement tardif de l'émergence du lignage¹⁰. Elles ont permis d'établir que les terres détenues par Robert I dans le Yorkshire et le Lincolnshire avaient presque toutes appartenu jusqu'en 1086 à un certain Hugues, fils de Baudri. Issu d'une vieille famille possédée dans le pays de Caux, ce dernier fut nommé vicomte du Yorkshire et à ce titre il reçut en 1069, alors que les Normands durent faire face dans ce secteur à de violentes contre-attaques anglo-saxonnes soutenues par les Danois, la garde du château d'York. Outre ses propriétés du Yorkshire, il possédait plusieurs maisons dans



la ville de Lincoln, près du pont de la Witham. Après 1086, on retrouve ces maisons entre les mains de Robert I d'Estouteville, qui en fit don à la cathédrale Sainte-Marie afin de constituer une prébende pour les chanoines. Dans le Hampshire, Hugues fils-Baudri possédait également le domaine de Stratfield, aujourd'hui Stratfield Saye, dont il donna la dîme à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux (Eure), et qu'il est significatif de retrouver beaucoup plus tard entre les mains de Nicolas d'Estouteville, fondateur de l'abbaye de Valmont en 1169¹¹.

C'est sans doute peu après 1086 que les propriétés anglaises d'Hugues fils-Baudri passèrent à Robert d'Estouteville. En effet, alors qu'il est inscrit cette année-là dans le Domesday Book comme tenant tous ces domaines du roi, Hugues ne figure pas dans le sommaire qui clôt le registre. Pour Farrer, cela peut signifier qu'Hugues fils-Baudri était décédé entretemps, mais comme rien n'indique que ses proches aient reçu une part d'héritage, Clay se demande si ses propriétés ne furent pas plutôt l'objet d'une procédure de confiscation¹². Hugues ne serait pas le seul dans sa famille à avoir eu ses biens saisis sur ordre de Guillaume le Conquérant. Alors que, au début du mois de septembre 1087, celui-ci était sur le point de mourir au prieuré Saint-Gervais de Rouen, des proches lui réclamèrent un geste de clémence en faveur de Baudri fils-Nicolas, dont il avait confisqué les terres pour avoir quitté son service et être parti sans son autorisation en Espagne¹³. Les faits devaient être relativement récents, car en janvier 1085 Baudri fils-Nicolas s'illustrait encore au siège du château de Sainte-Suzanne, dans le Maine¹⁴. La même année, on retrouve son nom parmi ceux des souscripteurs d'un acte de donation délivré par Goubert d'Auffay, seigneur de Ganzeville, à l'abbaye de Fécamp¹⁵ (fig. 2). Cédant finalement aux prières de ses proches, Guillaume le Conquérant mourant aurait accepté in extremis de lui rendre ses terres, parce que, même s'il le considérait comme un aventurier au caractère instable et irréfléchi, il n'y avait pas à ses yeux de meilleur guerrier que Baudri.

Bien que l'on ignore leur lien exact de parenté, tout indique que Hugues fils-Baudri et Baudri fils-Nicolas appartenaient au même lignage, avec pour ancêtre commun un certain Baudri dit le Teuton, arrivé en Normandie au temps du duc Richard II (996-1026)¹⁶. De même que les domaines anglais d'Hugues passèrent à Robert d'Estouteville après 1086, l'hypothèse d'un transfert au même Robert de ses propriétés normandes doit donc être envisagée. Elle expliquerait pourquoi, à partir de ce moment, on retrouve le sire d'Estouteville en Basse-Normandie, dans le Domfrontais et du côté de Saint-Évroult, où Baudri fils-Nicolas avait des terres héritées de son père. Quant au fief de Valmont dans le pays de Caux, fief principal des Estouteville au XII^e siècle, on notera qu'il était limitrophe de plusieurs possessions des Martel, autre branche de la famille des Baudri, présente dans la région de Fécamp dès la fin du XI^e siècle.

C'est dans le texte d'un accord passé en Angleterre en janvier 1200-1201 entre Guillaume d'Estouteville (fig. 3) et Guillaume de Montbrai que l'arrière-grand-père de Guillaume, Robert I d'Estouteville, est dit s'être appelé Robert Grondebeuf¹⁷. Bienfaiteur de l'abbaye Sainte-Marie d'York et de la cathédrale de Lincoln, Robert Grondebeuf fit également un don au prieuré de Durham, ce qui lui valut d'avoir son nom inscrit sur le « livre de mémoire » de cette église, avec ceux de son épouse Béatrice et de ses fils Robert, Groux et Guillaume¹⁸. L'aîné Robert, qui fut fait prisonnier par Henri I^{er} Beauclerc à la bataille de Saint-Pierre-sur-Dives en 1106, est le Robert II des généalogistes. Sa femme s'appelait Enneburge. Son frère Guillaume est probablement le Guillaume d'Estouteville qui figure parmi les témoins de deux donations de

fig. 2 : Accord entre Goubert d'Auffay et l'abbaye de Fécamp

1085

Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 623/1



Anno dō Incarnatione dñi ^{1100.} **LXXXV.** ^{1000.} **V.** determinata ut congruentia q̄ fiat
 int̄ Gulbertū de Alfare & eccliam S̄e Trinitatis Fiscann̄. p̄sente & p̄cipiente Willelmo
 glori Regē & Normannoz p̄ncipe. hoc modo. **D**ixit q̄ Gulbertus de Alfare
 calumnias quas faciebat in Abbacia & Silva S̄e Trinitatis que appellat̄ ur̄ duas Aḡ
 & calumnias q̄s faciebat sup̄ quādam uacua t̄ra eisdē silue. Et dedit idē Gulb̄e abbe S̄e Trinitatis
 omniū S̄oz cū decimissis. hac determinatione: ut Sacerdoti sola cantat̄ura p̄tineret
 Abbia S̄e Trinitatis teneret. & cetera eidem ecclē in dominū Fiscann̄s abbe ex integro transferret.
In Gansuilla ecclā ubi p̄mū habebat Fiscann̄s abbia lectam & totius uille decimā. dedit idē
 Gulb̄e duos Aḡs t̄pe & decimas molendinor̄ suoz. & omniū p̄su alijsū. in casis & in pecudibz.
 possessioni p̄tinentiū. **P**ropt̄ istas q̄ donationes & omniū omnino calūniarū p̄scriptioes
 donauit Fiscann̄s abbe Willelm̄ Gulb̄e de Alfare dccc lib̄s. & pasturā suā & suoz hominū p̄
 agr̄ibz. & concessit ut q̄ndo ipse aut uxor illius ueniret ad Gansuilla. ligna ad suū ignē necessaria
 haberet. ita q̄dem ut p̄s inde requireret abbe. & si p̄orem si abbe deesset. & t̄ ex concessu abbe
 p̄ori. p̄sente & gradente forestario abbe in p̄rate ligna deceret. ubi silua S̄e Trinitatis n̄
 nis p̄ioraret. **D**onauit aut̄ abbe Fiscann̄s ista dona Gulb̄e. ita ut de Fiscann̄s lecta
 in fodo teneret. & inde eidem ecclē seruiret implacit̄ suis Fiscann̄i vel Rothomagi. quocirca
 ipse a Fiscann̄s abbatie abbate uel fratribz inde summonitus esset.
Ex parte Regis fuer̄ iudices & testes abbe S̄e Ebriulfi. abbe S̄e
 legi due. ^{Pinochna.} **Rogerus.** ^{de p̄re.} **Hugo.** ^{colley.} **Widdo.** ^{de coere.} **Ricardus.** ^{capitellus.} **Gaufridus.**
Ex parte S̄e Trinitatis. ^{S̄e Sadani.} **Andobertus.** ^{den d̄ur.} **Willelmus.** ^{male conduct.} **Rodbertus.** ^{galech.} **Juclmus.**
^{berg uille.} **Rodbertus.** ^{Saluatiens. filius.} **Bernardus.** ^{comeratus.} ^{filius.} **Hugo.** ^{de Sadani.} **Gaufridus.** ^{filius. theobertus.} **Willelmus.**
Ex parte Gulb̄e. ^{de mace.} **Bernardus.** ^{Kance.} **Willelmus.** ^{de Alfare.} **Tectredus.** ^{de q̄u. p̄re.} **Rodbertus.** ^{de uouo megrato.} **Walterius.** ^{filius. de t̄. conebus.} **Wigerus.**
^{filius. odonis.} **Radulfus.** ^{de mace.} **Ricardus.** **Eustachius** frat̄ ej̄. ^{de beluay.} **Bernardus.** ^{de t̄. conebus.} **Willelmus.** ^{filius.} **Bal-**
^{nicholas.} **dricus.** ^{de uillamf.} **Gaufridus.** ^{filius. ascelinus.} **Radulfus.** **Ramulfus.** **Roberius.**





fig. 3 : Sceau équestre de Guillaume d'Estouteville (branche anglaise)

1191-1194

© British Library, Add. Charters, 19922

Robert de Meulan, l'une à Saint-Pierre de Préaux (1094-1106), l'autre à la Trinité de Fécamp (1112)¹⁹. Robert Grondebeuf avait aussi une fille du nom d'Emma. Elle fut mariée à Robert, fils d'Hugues de Grandmesnil, seigneur de la région de Falaise, dont la famille restaura l'abbaye de Saint-Évroult et fut appelée plusieurs fois à servir sur la frontière du Maine, proche de ses terres²⁰. On n'a aucun témoignage direct sur la personnalité de Robert Grondebeuf. Orderic Vital, moine de Saint-Évroult, dit de lui que c'était « un homme courageux et puissant », ce qui, l'auteur disant tenir ses informations du propre chapelain du sire d'Estouteville, indique au moins le grand respect que cet homme de guerre inspirait à son entourage²¹.

Durant l'interminable conflit de succession qui s'ouvrit à la mort de Guillaume le Conquérant en 1087 et opposa ses trois fils Robert, Guillaume et Henri, la Haute-Normandie fut souvent au cœur des opérations. Il était impératif pour l'aîné, Robert Courteuse, nouveau duc de Normandie, de garder le contrôle des forteresses de cette région pour la protection de la ville de Rouen, capitale du duché. Il dut cependant se résoudre en 1091 à livrer la place de Fécamp à Guillaume, mais il la récupéra à la mort de celui-ci en 1100 et, cinq ans plus tard, Orderic Vital note que Robert d'Estouteville « apporta un soutien total au duc, veillant sur tous ses châteaux et garnisons en pays de Caux »²². Ces fortifications duciales étaient probablement celles de Fécamp et de Lillebonne. Dans une lettre adressée à un collègue de Sées en 1106, un prêtre de Fécamp dit de Robert d'Estouteville que c'est un de ses amis²³. Clé du passage transmanche, la puissante forteresse d'Arques[-la-Bataille], près de Dieppe, fut confiée par Robert Courteuse à son gendre Hélié de Saint-Saëns, ainsi que le château à motte, sans doute nouvellement construit, de Bures dans le pays de Bray. On ignore le rôle de Valmont à cette époque, mais le château à motte d'Étouteville présentait un intérêt stratégique certain par sa situation au bord du grand chemin public qui menait de Caen à Arques, en passant par Pont-Audemer, Caudebec-en-Caux et Baons-le-Comte²⁴. Un château du même type et d'importance similaire, mais dont ignore le constructeur, a été récemment découvert à Bretteville près de Tôtes (commune de Varneville-Bretteville), sur la limite nord de l'ancienne vicomté de Rouen, à proximité de la voie d'origine antique reliant Rouen à Arques²⁵. Cette route partait de Maromme, où, dans les premiers jours du printemps 1105, eut lieu un combat dans lequel un chevalier de Robert d'Estouteville trouva la mort. Le fait nous est connu par Orderic Vital, qui rapporte que ce chevalier avait eu le pressentiment de sa fin prochaine lors d'un incident survenu au cours d'une messe célébrée la veille par le chapelain de Robert d'Estouteville, au moment de la communion ; pour le repos de son âme, il aurait aussitôt fait des dons aux pauvres et à l'Église²⁶.

C'est aussi d'Orderic Vital que nous tenons un des récits les plus circonstanciés des dramatiques événements qui, peu après le combat de Maromme, provoquèrent la chute des Estouteville et une longue éclipse du lignage. Henri Beauclerc ayant débarqué en Basse-Normandie, Robert Courteuse le rencontra à Falaise et lui promit de lui livrer l'abbaye fortifiée de Saint-Pierre-sur-Dives ; cette place, assura-t-il à son frère, lui était acquise. Mais lorsque Henri s'y présenta, il fut accueilli par les quolibets et les insultes de Robert II d'Estouteville et de Guillaume de Varenne qui, avec 140 chevaliers, s'étaient retranchés dans les bâtiments et attendaient des renforts partis de Falaise et de toute la région. Furieux, Henri ordonna de mettre le feu. De nombreux chevaliers qui s'étaient réfugiés dans la tour de croisée de l'église périrent dans l'incendie (fig. 4). Robert d'Estouteville et Renaud de Varenne en sortirent indemnes, mais ils furent aussitôt faits prisonniers²⁷.

Double-page suivante :

fig. 4 : Tapisserie de Bayeux, siège de Dinan lors duquel les défenseurs se rendent à la vue des Normands qui approchent pour mettre le feu aux palissades

Détail de la tapisserie de Bayeux, années 1070-1080

© Musée de la Tapisserie de Bayeux, avec autorisation spéciale de la Ville de Bayeux





PVG NANT: CONTRA



DINA NTES: ET: C

L'histoire mouvementée des biens de la famille d'Estouteville d'après un acte de 1200/1201

« Sachez que Robert Grondebeuf, arrière-grand-père de Guillaume d'Estouteville, a eu cette baronnie après la Conquête, mais que le même Robert Grondebeuf, ayant abandonné Henri d'Angleterre, fils du roi Guillaume le Bâtard, vainqueur de l'Angleterre, rallia Robert Courteuse, duc de Normandie, qui réclamait le royaume au titre de l'héritage paternel audit Henri roi d'Angleterre, son frère cadet. Et que dans la bataille livrée à Tinchebray (ill. 1) entre les deux frères, Henri roi d'Angleterre et Robert Courteuse, duc de Normandie, Henri roi d'Angleterre sortit vainqueur, captura son frère Robert Courteuse et le garda prisonnier jusqu'à

la fin de ses jours ; et de même pour Robert Grondebeuf. Le roi Henri donna alors sa baronnie à Néel d'Aubigny, arrière-grand-père de Guillaume de Montbrai. »

Près d'un siècle après la capture de Robert I d'Estouteville et la confiscation de ses biens par Henri I^{er} Beauclerc, les descendants de Robert menaient encore des actions en justice pour récupérer certaines de ces propriétés. En témoigne cet accord passé le 21 janvier 1200-1201 à Louth, dans le Lincolnshire, entre Guillaume d'Estouteville et Guillaume de Montbrai, arrière-petit-fils de Néel d'Aubigny, à qui Henri I^{er} avait remis les biens confisqués¹.



ill. 1 : La bataille d'Hastings, charge contre les Anglais de la cavalerie normande, dont le rôle fut important également à Tinchebray

Détail de la tapisserie de Bayeux, années 1070-1080

© Musée de la Tapisserie de Bayeux, avec autorisation spéciale de la Ville de Bayeux

1 Charles Travis Clay, *Early Yorkshire Charters, vol. IX, The Stuteville Fee*, Yorkshire Archaeological Society, Record Series, Extra Series vol. VII, 1952, p. 116.

À la fin du mois de septembre 1106, les troupes d'Henri assiégèrent le château de Tinchebray, au nord de Domfront. Une armée ducale se porta au secours des assiégés, qui, outre Robert de Bellême, Guillaume de Mortain et Guillaume de Ferrières, comptait dans ses rangs le vieux Robert I d'Estouteville. Il s'en suivit une grande bataille dont le récit le plus détaillé du côté normand est celui que nous a laissé le prêtre de Fécamp, ami de Robert d'Estouteville, dans la lettre adressée à son collègue de Sées²⁸. L'armée ducale fut vaincue. Robert Courteheuse fut jeté en prison et, avec lui, tous ceux qui l'avaient soutenu, dont Guillaume de Mortain et Robert I d'Estouteville²⁹. Ce dernier resta incarcéré jusqu'à la fin de ses jours. Ses propriétés anglaises et normandes furent confisquées dans leur intégralité, puis cédées à un seigneur de la région de Falaise, Néel d'Aubigny, un fidèle d'Henri I^{er}³⁰. Commença alors pour ceux de la génération suivante une longue période d'effacement, avec la farouche volonté de tout mettre en œuvre pour recouvrer l'héritage perdu.

Le premier membre du lignage à réapparaître dans la documentation du côté anglais est Robert III d'Estouteville, fils de Robert II et d'Enneburge. Il n'attendit guère longtemps après la mort de Henri I^{er} pour se rapprocher de son successeur Étienne de Blois (1135-1154) et lui demander la restitution des terres anglaises de la famille. En 1138, il fut parmi les magnats du Yorkshire qui participèrent à la défense de ce pays contre les attaques des Écossais. Il rentra en possession du château de Cottingham (Yorkshire), ancienne possession de son grand-père Robert I ; deux récits de miracles font allusion à la violence des traitements que Robert, rude homme de guerre, y infligeait à ses prisonniers. On a conservé de lui quelques exemplaires d'une monnaie émise sous son nom à York, un penny frappé dans les années 1138-1141, où il apparaît coiffé d'un heaume, en train de chevaucher (fig. 5). Outre la rareté de ce type de représentation en dehors des sceaux, il est exceptionnel de rencontrer au XII^e siècle, dans le royaume anglo-normand, un monnayage portant le nom d'un personnage autre que le souverain³¹.

fig. 5 : Monnaie frappée par Robert III d'Estouteville, fils de Robert II, en qualité de représentant du roi Étienne dans la vicomté de York

York, 1135-1156, avers et revers

© The Hunterian, University of Glasgow, SCBI 53, n° 313





En 1154-1156, le même Robert fit don à l'abbaye de Meaux (Yorkshire), pour la construction de ses bâtiments conventuels, des matériaux d'un château de bois saisi par décision de justice à Birdsall, dans le même comté³². En 1168, il supervisa des travaux de réparation au château de Bamburgh (Northumberland) (fig. 6). Shériff du Yorkshire de 1170 à 1175, il eut aussi la garde des châteaux royaux de Appleby et Brough, tandis que Topcliffe était tenu par son fils aîné Guillaume et Liddel par son deuxième fils Nicolas³³. Dans toutes ces missions, le roi d'Angleterre Henri II put compter sur la loyauté des Estouteville. Lors de la rébellion de 1173, le chroniqueur Jordan Fantôme rapporte que le roi demanda un jour à l'évêque de Winchester de lui dire quels étaient ceux qui lui restaient fidèles. À la question : « Qu'en est-il pour mes barons du Yorkshire ? Et les Estouteville, défendent-ils leurs châteaux ? », l'évêque aurait répondu : « Jamais une trahison n'est venue des Estouteville »³⁴.

fig. 6 : **Château de Bamburgh**

© Michael Hanselmann

Côté normand, le chef de la nouvelle génération fut Nicolas d'Estouteville, un autre fils de Robert II, principalement connu comme le fondateur en 1169 de l'abbaye Notre-Dame de Valmont. Son nom apparaît pour la première fois au bas d'une charte de Henri II, délivrée à Rouen entre 1151 et 1153³⁵. Cette souscription est suivie de nombreuses autres tout au long du règne de Henri II (fig. 7), preuve que cette branche du lignage avait, elle aussi, définitivement retrouvé sa place à la Cour. De sa femme Julienne, veuve de Jourdain d'Auffay, Nicolas eut plusieurs fils, dont l'aîné, Robert, qui prit sa succession en 1177, reçut trois ans plus tard la ferme de la vicomté de Lillebonne,



H di gra rex Angt. ⁊ dux Norm. ⁊ Aquit ⁊ Comes And. oib' Archiepis. epis. Comitib'. Baronib'. ⁊ iusticiis. uicecomitib'. ⁊ oib' fidelib' suis francis ⁊ Angt sat. Sciat qd ego rex h concedo henr abbi fiscani cognato meo ⁊ auctoritate sigilli mei chymo. ipse uidet ⁊ recte fiscanensi omis possessiones suas ⁊ terras suas Angt. ⁊ Norm omis consuetudines suas ⁊ omis dignitates suas in ecclis. in curis. in aquis. in portib'. ⁊ in portuū consuetudinib'. in decimis. in siluis in placatis. ⁊ ioinb' aliis reb' ad eccliam de fiscano pertinentib' sio Ricardi ducis Norm pdecessoris mei carta testat ⁊ chymat. ⁊ sio carte regis Adwardi ⁊ Willelmi Regis henr Aui mei testat ⁊ chymat. Quare uolo ⁊ firmo pcpio qd henr abbt ⁊ ecclia fiscani teneat libe ⁊ quiete ⁊ honorifice. absq; ulla inquietatione ut diminutione scolaris. t iudicarie potestatis. ⁊ si aliquis sup hoc aliqd psumserit. ego capiam emendationem qm Comes Ric iustitico. uidet auri libras. centū. ut chusus dicitur impboz temeritate non esse uiolanda. que ob amore di maioru statuerit auctoritas. ⁊ Arnulfo lego Philippo baiocensi ⁊ Ric lunt epis. Willelmo frē regis. Thom cancellario. Ric de huius Garino fit Gerold. Manasse biset. Rodb de moueb. Rodb de dunstanulla. locelino de baitt. Nichot de futeuilla. Apud Westm.

fig. 7 : Confirmation des biens de l'abbaye de la Trinité de Fécamp par Henri II Plantagenêt, souscrite par *Nicholaus de Stuttevilla*

1154-1158

Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 12/9

Un château méconnu de la famille d'Estouteville au XII^e siècle, Rames

(commune de Gommerville, canton de Saint-Romain-de-Colbosc)

Proche d'une ancienne lisière de la forêt ducale de Lillebonne, le site de Rames fut au XI^e siècle le siège d'un fief dont le premier titulaire connu est Roger de Rames, inscrit au Domesday-Book comme détenteur en 1086 d'un grand nombre de domaines en Angleterre, dont près d'une quarantaine tenus directement du roi, notamment dans les comtés d'Essex et de Suffolk. Sous le règne de Henri II, le fief entra avec ses dépendances anglaises dans le patrimoine des Estouteville par le mariage de Robert († 1185), fils de Nicolas I d'Estouteville, avec Léonie de Rames, fille d'Édouard de Salisbury et d'Adeliz de Rames¹. En pays de Caux, il comportait alors les droits de patronage des églises de Gommerville, Guillerville (comm. de Bolleville) et Saint-Vigor d'Ymonville.

Du château, situé dans la plaine au sud du village, subsiste un ensemble d'ouvrages de terre dissimulés dans un bois-taillis,

derrière une ferme (ill. 1, vue aérienne). L'élément central, qui a sans doute été le support d'une maison-forte, est une motte rectangulaire d'environ 20 m sur 12 m, haute de 2 m. Tout autour règne une double ceinture de fossés, le premier à fond plat, le second à profil en V. Rarement observé ailleurs en pays de Caux, ce dispositif n'est pas sans rappeler la double enceinte fossoyée de Baynard Castle à Cottingham (Yorkshire), un des principaux châteaux de la famille d'Estouteville en Angleterre, reconstruit à la fin du XII^e siècle. À l'est, la berme qui sépare les deux fossés s'élargit pour former une plate-forme où se voient de nombreux débris de constructions. Plusieurs documents font état de la présence d'une chapelle Notre-Dame dans le château au XV^e siècle, et un pont-levis y est encore mentionné au XVII^e siècle².



ill. 1 : La motte de Rames

2019

© G. Jumeau

1 Charles Travis Clay, *Early Yorkshire Charters, vol. IX, The Stuteville Fee*, Yorkshire Archaeological Society, Record Series, Extra Series vol. VII, 1952, p. 48-49.
2 Arch. dép. de la Seine-Maritime, G 1584, 9435, 9457, 9460 ; 2 B 424, n° 373.



fig. 8 : Salle ducale du palais de Fécamp

© J. Le Maho



la garde de la salle ducale de Fécamp (fig. 8), des châteaux d'Arques et de Lyons-la-Forêt : comme en Angleterre, ces services accomplis avec une loyauté sans faille perpétuèrent la tradition familiale de garde de forteresses³⁶. Outre la châtelainie de Valmont et le fief éponyme de la région d'Yvetot, le domaine des Estouteville en pays de Caux comprenait alors la terre des Loges dans l'ancienne forêt de Fécamp, à laquelle s'était ajoutée la châtelainie de Rames (com. de Gommerville) par le mariage de Robert avec Léonie, fille d'Édouard de Salisbury et d'Adeliz de Rames. Comparée à l'assise territoriale de la vieille famille cauchoise des Giffard de Longueville, qui avait des ancêtres apparentés aux ducs de Normandie et comptait une centaine de fiefs de chevaliers au milieu des années 1160, celle des Estouteville à la fin du XIII^e siècle reste malgré tout peu considérable. La raison principale en est sans doute à rechercher dans l'émergence tardive du lignage, un lignage issu d'une noblesse de second rang, voué de génération en génération au service de la maison ducale.

1 *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, Paris, 1894, p. 642 k.
 2 Charles Travis Clay, *Early Yorkshire Charters*, vol. IX, *The Stuteville Fee*, Yorkshire Archaeological Society, Record Series, Extra Series vol. VII, 1952, p. 42, 57-58.
 3 Cyril Meredith-Jones, *Historia Karoli Magni et Rotholandi ou chronique du Pseudo-Turpin*, Paris, 1936, p. 123, 125 et 141.
 4 Lucien Musset, « L'aristocratie normande au XI^e siècle », dans *La noblesse au Moyen Âge*, dir. Philippe Contamine, Paris, 1976, p. 74.
 5 *Le Roman de Rou de Wace*, éd. A. J. Holden, t. 2, Paris, Picard, 1971, p. 199, v. 8427-8428.
 6 *Ibid.*, t. 1, p. 244, v. 2239-2246 ; Léopold Delisle, *Recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie*, Introduction, Paris, Imprimerie nationale, 1909, p. 407.
 7 *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, vol. III, éd. M. Chibnall, Oxford, 1972, livre V, 12.
 8 Marie Fauroux, *Recueil des actes des ducs de Normandie*, Caen, 1961, n° 234.
 9 *Le Roman de Rou de Wace*, *op. cit.*, t. 2, p. 74, v. 5033-5034.
 10 Clay, *op. cit.*, p. 1, 44, 70-76 et 85.
 11 Dominique Rouet, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, p. 179.

12 Clay, *op. cit.*, p. 72.

13 *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, vol. IV, éd. M. Chibnall, Oxford, 1973, livre VII, 15.

14 Charles Travis Clay, *Early Yorkshire Charters*, vol. IX, *The Stuteville Fee*, Yorkshire Archaeological Society, Record Series, Extra Series vol. VII.

15 Arch. dép. de la Seine-Maritime, 7 H 623.

16 Clay, *op. cit.*, p. 70-71.

17 Clay, *op. cit.*, p. 116.

18 Charles Travis Clay, *Early Yorkshire Charters*, vol. IX, *The Stuteville Fee*, Yorkshire Archaeological Society, Record Series, Extra Series vol. VII, 1952, p. 116.

19 Dominique Rouet, *op. cit.*, p. 106 ; BnF, coll. Moreau, vol. 46, fol. 102-103, et Michaël Bloche, *Le chartrier de l'abbaye de la Trinité de Fécamp : étude et édition critique, 928/929-1190*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, 2012, dactyl., vol. 1, n° 93.

20 *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, vol. IV, éd. M. Chibnall, Oxford, 1973, livre VIII, 16.

21 *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, vol. VI, éd. M. Chibnall, Oxford, 1978, livre XI, 13.

22 *Ibid.*

23 H. E. Malden, « The battle of Tinchebrai : a correction », dans *English Historical Review*, 25, 1910, p. 295-296.

24 *Le Roman de Rou de Wace*, *op. cit.*, p. 17, v. 3530-3540.

25 J. Le Maho, « Notes historiques et archéologiques », dans *Bulletin de la Commission départementales des Antiquités de la Seine-Maritime*, t. XLVIII, 2000 (paru 2002), p. 143-154.

26 *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, *op. cit.*, livre XI, 13.

27 *Ibid.*, XI, 19.

28 H. E. Malden, *op. cit.*, p. 295-296.

29 *Ibid.*, XI, 20.

30 Clay, *op. cit.*, p. 1 et suiv.

31 *Scottish Museums, English Coins 1066-1279*, éd. Donald Bateson, coll. *Sylloge of Coins of the British Isles*, vol. 53, Oxford et Londres, 2001, n° 313.

32 Clay, *op. cit.*, p. 89.

33 Hugh Doherty, « Robert de Vaux and Roger de Stuteville, sheriffs of Cumberland and Northumberland, 1170-1185 », dans *Anglo-Norman Studies*, XXVIII, *Proceedings of the Battle Conference 2005*, p. 69, 72-73.

34 *Jordan Fantomes Chronicle*, éd. Ronald Carlyle Johnston, Oxford, 1981, p. 114-115, l., 1546-1549.

35 Léopold Delisle et Élie Berger, *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, t. I, Paris, 1916, p. 44, n° 37.

36 Clay, *op. cit.*, p. 54 ; Annie Renoux, *Fécamp. Du palais ducale au palais de Dieu*, Paris, 1991, p. 531-532.

D'Étoutteville à Valmont



ill. 1 : La motte
d'Étoutteville

2019

© J. Le Maho

Au début du XIII^e siècle, Étoutteville, chef-lieu historique de la baronnie, comprenait cinq fiefs et demi de chevaliers. Outre Valmont, le fief avait des dépendances à Autretot, Ectot-les-Baons et Cléville, localités toutes proches d'Étoutteville ; à l'est, il s'étendait jusqu'à Yerville, dont l'église fut donnée à l'abbaye de Valmont en 1169¹. La résidence seigneuriale primitive devait se trouver au cœur du village, près de l'église. Son emplacement était occupé au XIII^e siècle par un prieuré de Saint-Pancrace de Lewes, en Angleterre. Cet établissement fut régulièrement visité par l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud (1248-1275). Il n'y avait plus alors que deux moines avec un serviteur anglais, et le vieux corps de logis, qualifié de 'manoir', était en très mauvais état². On ne sait à quelle date ni de qui les moines de Lewes avaient reçu cette propriété. L'un des donateurs possibles est Geoffroy d'Estouteville, frère présumé de Robert I, connu comme bienfaiteur de Lewes sous le règne de Guillaume le Roux (1087-1106)³.

Le site présumé du château des sires d'Étoutteville se trouve à l'extérieur du village, à environ 900 mètres au sud de l'église, au lieu-dit « le Bois-des-mottes ». À cet endroit, la plaine est traversée par l'ancien chemin public qui liait la Basse-Normandie à Arques, près de Dieppe (actuelles D. 37 et D. 27). Selon le chroniqueur Wace, c'est cette route que, à l'annonce de la rébellion de Guillaume de Talou en 1053, le duc

Guillaume aurait suivie pour se rendre en toute hâte de Valognes (Manche) à Arques, en passant par Bayeux, Caen, Pont-Audemer, Caudebec-en-Caux et Baons-le-Comte⁴. Les

vestiges, qui s'étendent sur environ 3 hectares, sont constitués par une série d'ouvrages en terre, sans trace visible de maçonneries. Ils correspondent aux infrastructures d'une forteresse de bois semblable à celles que l'on voit représentées sur la Tapisserie de Bayeux (vers 1070-1080) (fig. 4). La pièce maîtresse en était une grande tour érigée au sommet d'une motte artificielle en forme de tronc-de-cône, entourée d'un fossé. Particulièrement bien conservée, la motte d'Étoutteville s'élève sur une hauteur de 5 à 6 mètres (ill. 1). À l'est, elle est précédée par une cour en demi-lune, délimitée par un rempart de terre doublé d'un fossé. Trois autres enceintes fossoyées se greffent sur cet ouvrage principal, à l'ouest, au nord et au nord-ouest.

Les châteaux à motte, qui se caractérisent par la présence d'une tour maîtresse érigée sur un tertre artificiel, sont issus d'un perfectionnement du château-enceinte, type en usage durant la première moitié du XI^e siècle, où l'organe principal de défense était une tour-porte érigée au-dessus de l'entrée. En Normandie, l'âge d'or du château à motte se situe au dernier quart du XI^e siècle, lors des guerres de la succession de Guillaume le Conquérant ; cette période est précisément celle du premier essor de la famille d'Estouteville.



ill. 2 : Le donjon de Valmont

1973

© J.-L. Jumeau

Il est probable que l'abandon du manoir familial voisin de l'église paroissiale et sa donation aux moines de Lewes eurent lieu peu de temps après l'achèvement du château. Ce déplacement de la résidence seigneuriale a pu s'accompagner, comme souvent, de la fondation d'un bourg auprès du château, avec un lieu de marché sur le passage du grand chemin public. Mais, dans cette hypothèse, force est de constater que le bourg a eu une destinée aussi peu durable que celle du château.

Très rapidement en effet, la famille a abandonné son fief primitif pour se transporter à Valmont. La plus ancienne mention de ce bourg proche de Fécamp se trouve dans la charte de dotation de l'abbaye Notre-Dame, datée de 1169⁵. Le choix même du site de Valmont, pour cette fondation destinée à devenir la nécropole des Estouteville, montre que la branche normande de la famille y avait alors sa résidence principale. Faut de sources, on ne sait toutefois à quel moment le château de Valmont remplaça dans cette fonction celui d'Étoutteville, ni même à quelle date les Estouteville entrèrent en possession du domaine. Le seul indice réside dans la présence autour de Valmont de plusieurs fiefs aux mains des Martel, famille apparentée aux Baudri, dont une partie des terres passa peu après 1086 à Robert I d'Estouteville. Deux représentants de ces lignages, Geoffroy Martel et Baudri fils-Nicolas, figurent en 1085 parmi les témoins de la donation à l'abbaye de Fécamp, par Goubert d'Auffay, de la dime de ses moulins de Ganzeville et de l'église de Toussaint⁶.

Le château fut construit sur un site d'éperon au-dessus du bourg (voir illustration de début de chapitre). À son extré-



mité nord subsiste un donjon carré à contreforts plats, du XII^e siècle. Haute d'environ 22 mètres avec la toiture et large d'une dizaine de mètres, cette tour imposante a des murs de 2,40 mètres d'épaisseur, construits en silex avec quelques assises disposées en épis ; les contreforts sont constitués d'un appareil de calcaire et de tuf (ill. 2). La partie ancienne de la tour comprend trois étages. Au niveau inférieur, elle com-

porte une salle souterraine de même surface que celles des étages, avec un puits en son centre. La construction de cette tour est attribuée à Robert II d'Estouteville, avant sa capture à Saint-Pierre-sur-Dives en 1106, mais il n'existe aucun texte à l'appui de cette tradition⁷. En Normandie, la majorité des tours maîtresses du type dit des 'donjons romans quadrangulaires' ne sont pas antérieures au règne de Henri I^{er} Beauclerc (1106-1135) ; c'est notamment le cas des grandes tours ducales d'Arques, de Caen ou de Falaise⁸. On ignore toutefois l'origine des tours seigneuriales maintenant disparues de Longueuil (canton de Dieppe) et de Maulévrier Sainte-Gertrude (canton de Notre-Dame-de-Gravenchon), tours auxquelles celle de Valmont pourrait s'apparenter⁹. En dehors du donjon, il ne subsiste aucun vestige du château du XII^e siècle. Les plans montrent seulement la survivance jusqu'au XVIII^e siècle du tracé de trois enceintes fossoyées en forme d'éventail, délimitant deux cours à l'intérieur du château et une plus grande à l'extérieur. Comme au château ducal de Fécamp, cette dernière paraît avoir contenu un potager et un verger (voir planche 3 de l'atlas de la coll. Doucet p. 248-249).

Au sud du château, une quatrième enceinte de 110 hectares, clôturée de haies et de fossés au tracé légèrement curviligne, correspond au parc seigneurial mentionné dans la charte de



ill. 3 : Le parc seigneurial de Valmont

110 hectares autrefois. Situé au sud du château, vu du sud-est, 2019

© G. Jumeau

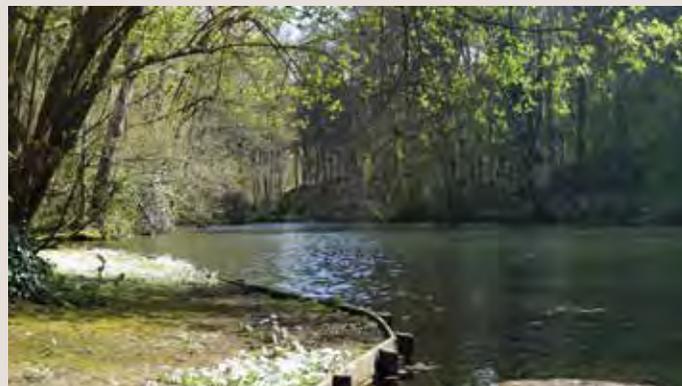
fondation de l'abbaye : il est spécifié que les moines reçoivent de Nicolas d'Estouteville le cuir des bêtes qui s'y trouvent pour faire des livres (ill. 3). Ce parc englobait une grande clairière avec une mare en son centre pour le bétail et des bois à usage de garenne. Comme le parc des comtes d'Évreux à Gravenchon, il comportait aussi un vivier, également mentionné en 1169 ; encore existant en amont du bourg, ce plan d'eau témoigne de l'importance des aménagements paysagers du XII^e siècle¹⁰ (ill. 4).

Création artificielle du Moyen Âge, le bourg de Valmont formait une petite enclave à la jonction de trois grands terroirs plus anciens, Thiergeville, Thiétreville et Thérouldeville. Initialement, l'abbaye située sur la rive droite relevait de la paroisse de Thérouldeville. En dehors des terres du parc, le territoire de Valmont se réduisait ainsi pratiquement au périmètre de la zone habitée autour de la place du marché et le long de la rue principale (ill. 5). Cette quasi-absence de terroir est caractéristique des « bourgs » du



Moyen Âge. Lieux de commerce et d'échanges, ils abritaient une population de type urbain, principalement constituée de marchands et de gens de métiers. En échange de sa protection, le seigneur percevait sur ces « bourgeois » un cens annuel, dont une partie était réinvestie dans les dépenses militaires et les travaux d'entretien au château. Le bourg était généralement clos, mais, si tel a été le cas à Valmont, aucun

vestige de mur d'enceinte n'a survécu. La fondation du bourg, qui a dû suivre de peu celle du château, est sans doute assez antérieure à 1169, date à laquelle apparaissent dans la charte pour l'abbaye les noms de deux « bourgeois » de Valmont, Gilbert Morant et Garin de Grainville.



ill. 4 : Le vivier seigneurial de Valmont

Étang artificiel à poissons, un des vestiges encore visibles du parc seigneurial du XII^e s.

© G. Jumeau

ill. 5 : Le bourg de Valmont, après 1731

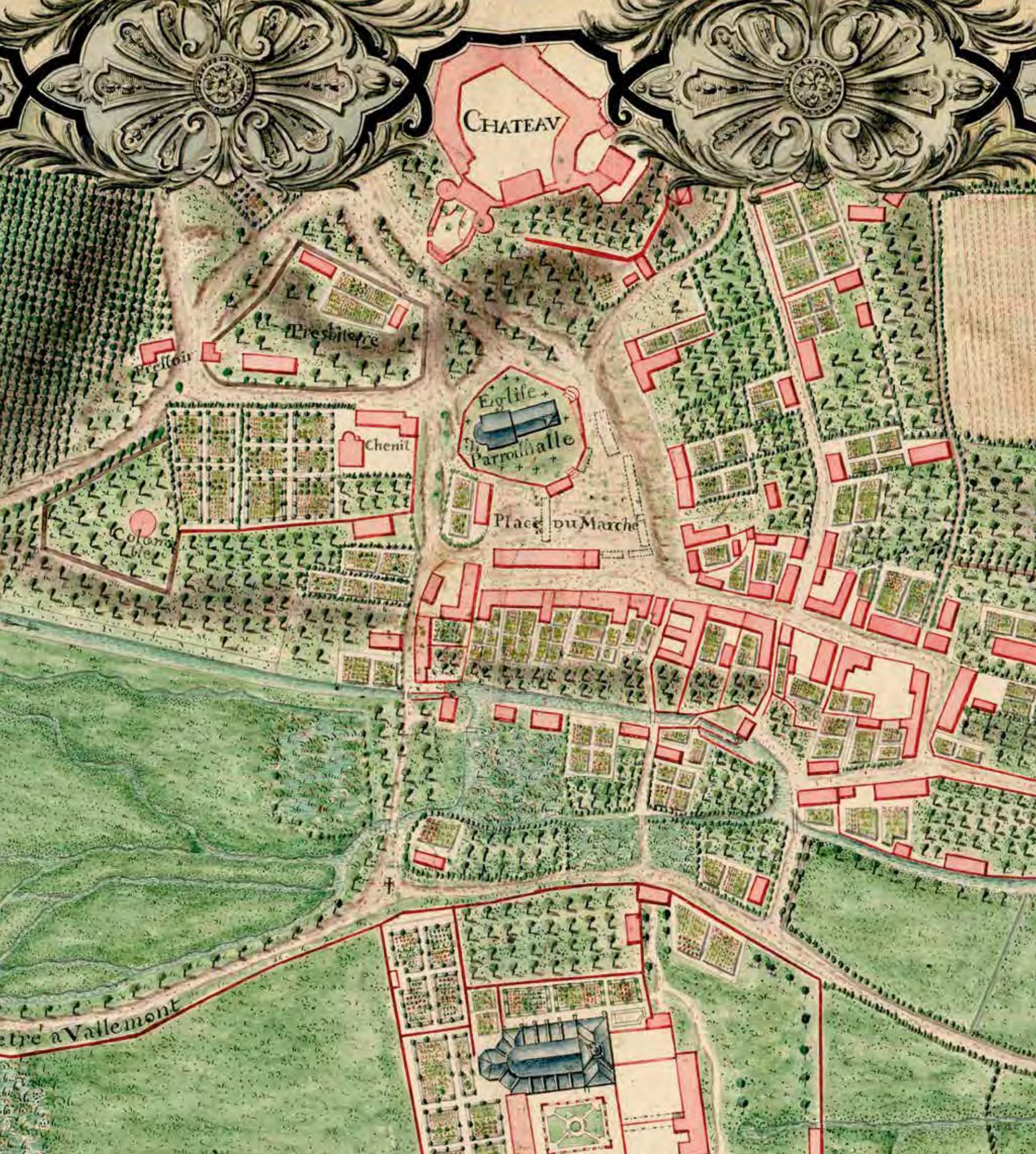
Atlas aquarellé

Bibliothèque de l'INHA, coll. Doucet, ms 732, détail de la planche 2

1 *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, Paris, 1894, p. 642 k ; Arthur du Monstier, *Neustria Pia*, Rouen, 1663, p. 871.
2 *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis*, éd. Théodore Bonnin, Rouen, 1852, p. 9-601.
3 Charles Travis Clay, *Early Yorkshire Charters, vol. IX, The Stuteville Fee*, Yorkshire Archaeological Society, Record Series, Extra Series vol. VII, 1952, p. 119.
4 *Le Roman de Rou de Wace*, éd. A.J. Holden, Paris, Picard, t. 2, p. 17, v. 3530-3540.

5 Du Monstier, *op. cit.*, p. 871.
6 Arch. dép. de la Seine-Maritime, 7 H 623.
7 André Châtelain, *Donjons romans des pays d'Ouest*, Paris, Picard, 1973, p. 115.
8 *Ibid.*, p. 113-122.
9 Raymond Quenedey et Dr Ferdinand Coutan, « Le château de Longueil », dans *Bulletin Monumental*, 1931, p. 249-269 ; Aude Painchault, « Le château de la 'Butte au diable' à Maulévrier-Sainte-Gertrude (Seine-Maritime) », dans *Haute-Normandie archéologique*, n° 11, fasc. 2, 2006, p. 111-113.

10 Jacques Le Maho, « Parcs et courtils. Observations sur l'environnement des châteaux de terre et de bois en pays de Caux aux XI^e et XII^e siècles », dans *Actes du 105^e Congrès national des Sociétés savantes, Caen, 1980, Archéologie*, p. 171 à 181.



CHATEAV

Presbiterre

Melloir

Chenil

Eglise
Parrochiale

Place du Marche

Colons

tre a Vallemont